
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 mars 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Éloïse Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Robert Lamontagne, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
M. Étienne Brunet, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0281

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 mars 2013, en y retirant les articles 20.002, 20.009, 30.001 et 30.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0282

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 0283

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 0284

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 février 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE13 0285

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12532 (CE13 1903) pour des services professionnels relatifs à la réalisation des plans et devis des travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, et de trottoir dans le cadre du réaménagement du domaine public aux abords du CHUM.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1136086001

CE13 0286

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à SODEM inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015, le contrat pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 357 675,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12162;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1123277002

CE13 0287

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril 2013 à novembre 2013;
- 2- d'accorder à Élagage Prestige inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 13-12626 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer les dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, en provenance des dépenses générales d'administration, à même les budgets de la Direction de la concertation des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1131175002

CE13 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants;
- 2- d'accorder à Teknion Roy et Breton inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11811 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1124545002

CE13 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens et services mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12392 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>
Environnement ROUTIER NRJ Inc.	Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule pour les Zones : 1 et 2
Jean-Paul Trahan (1890) Ltée	Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule pour les Zones: 3 et 4

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1124822028

CE13 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, pour la période du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11764, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1132621002

CE13 0291

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 019 400,12 \$ en provenance de la Direction de l'environnement vers les 19 arrondissements, pour la collecte et le transport des résidus verts conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, conditionnellement à l'autorisation de la prolongation des contrats par le conseil d'agglomération;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, pour la période du 14 avril 2013 au 13 avril 2014, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11491, majorant ainsi le montant total des contrats de 6 015 297,69 \$ à 8 841 094,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1132621001

CE13 0292

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public AO12-12209 (CE12 1445), pour la fourniture, pour une période quatre ans, de tous les services professionnels d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Keleny inc. s'engage à fournir à la Ville, pour une période de trois ans à compter du 22 mars 2013, les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis par la cour municipale dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1120892003

CE13 0293

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, pour les services professionnels de la firme McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., afin d'assurer l'assistance judiciaire aux élus de la Ville de Montréal dans le cadre des travaux de la Commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1131052001

CE13 0294

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public les lots 1 510 488 et 1 510 480 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Immotec inc. à des fins industrielles, cinq terrains d'une superficie de 595,6 mètres carrés, situés du côté ouest de la 57^e Avenue, au nord de la 7^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 1 510 480, 1 510 481, 1 510 482, 1 510 488 et 1 510 555 du cadastre du Québec, pour la somme de 45 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1124962010

CE13 0295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public toutes les parties du lot 4 812 304 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel Hydro-Québec cède à la Ville un terrain d'une superficie de 523,8 mètres carrés, situé près de la 41^e Avenue, au sud de l'autoroute 40, constitué du lot 1 155 851 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Hydro-Québec un terrain d'une superficie de 177 429,1 mètres carrés, situé du côté Est de l'avenue Armand-Chaput, entre la voie ferrée et le boulevard Henri-Bourassa, constitué du lot 4 812 304 du cadastre du Québec, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Benoit Dorais
M. Réal Ménard

20.013 1121368017

CE13 0296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 172 156 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Roccabella inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle d'une superficie totale de 278 mètres carrés, située entre les rues de la Montagne et Drummond, au sud du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 5 172 156 du cadastre du Québec, pour le prix de 1 436 330 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1131368001

CE13 0297

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 050 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, selon l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion	Carrefour d'insertion sociale	15 000 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	De la bouffe pour tous!	30 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP	25 000 \$
Plein Milieu	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	24 050 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	L'Accès-Soir	25 000 \$
Sentier urbain	Nature et Agriculture urbaine par les femmes	12 000 \$
Spectre de rue inc.	TAPAJ	35 000 \$

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2013, selon l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1133381001

CE13 0298

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda à l'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. (CG12 0402) relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la date limite pour l'obtention des autorisations par le promoteur.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1134123002

CE13 0299

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer comme domaine public le lot 2 975 650 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'École de technologie supérieure l'immeuble connu sous le nom du « Planétarium Dow », situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec, et que l'École de technologie supérieure consent en faveur des lots 2 160 272 (rue de la Cathédrale) et 2 160 035 (rue Peel), propriété de la Ville une servitude d'égout et d'aqueduc sur la totalité du lot 2 975 650 du cadastre du Québec;

le tout selon les termes, conditions et conditions essentielles incluant notamment à ce titre une interdiction de construire sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1131195001

CE13 0300

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA13 27 0015 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 février 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier et prolonger l'offre de service entre le conseil de la Ville de Montréal et le conseil de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 à l'effet que le Conseil de la Ville assume toutes les responsabilités de la Ville concernant le Château Dufresne, exception faite de l'entretien paysager qui demeure à la charge du conseil de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1132818001

CE13 0301

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 32 000 \$ provenant de la Conférence régionale des élus de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant de 32 000\$ pour la réalisation du programme des « Jardins Espace pour la vie », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1130352002

CE13 0302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 158 581,51 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour des travaux de réaménagement au 1^{er} étage et les travaux requis pour l'obtention de la certification BOMA BEST de l'édifice Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1111681004

CE13 0303

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

- 1- d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre (Earth Hour) » dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde;

- 2- de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 23 mars 2013, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1130273001

CE13 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom « Fondation du maire: le Montréal inc de demain » pour la « Fondation Montréal inc.».

Adopté à l'unanimité.

30.006 1136266001

CE13 0305

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 3 et 20 du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3), l'ordonnance no 9 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, relative aux heures de fermeture du Jardin botanique, et ce, nonobstant l'ordonnance 8 présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1120715003

CE13 0306

Vu la résolution CA13 30 02 0063 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 19 février 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de crédit de 8 000 \$ en provenance du Service de la mise en valeur du territoire, Pr@m-industrie vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles afin de financer la subvention versée à un commerçant;

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1120443018

CE13 0307

Vu la résolution CA13 30 02 0068 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 28 février 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1120443019

CE13 0308

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la mise à la retraite de madame Julie Legault (matricule 5327), policière au Service de police de la Ville de Montréal, en raison d'invalidité naturelle.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1134297001

CE13 0309

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la mise à la retraite de monsieur Fabio Nicola Cavaliere (matricule 5284), policier au Service de police de la Ville de Montréal, en raison d'invalidité professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1134297002

CE13 0310

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la mise à la retraite de monsieur Jean-Louis Deschênes (matricule 1512), policier au Service de police de la Ville de Montréal, en raison d'invalidité professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1134297003

CE13 0311

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique relatif au prêt de service d'un policier au Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2014;
- 2- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent d'un poste pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur adjoint, chef de la Direction des opérations du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1125033009

CE13 0312

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 25 février au 1^{er} mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1131041006

CE13 0313

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124545002 : Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1130573004

CE13 0314

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124822028 - Conclure avec Jean-Paul Trahan (1890) Ltée (montant estimé à : 1 335 815,31 \$) et Environnement ROUTIER NRJ Inc. (montant estimé à : 2 073 748,09 \$), des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-12392 – 3 soumissionnaires

Adopté à l'unanimité.

60.003 1133624002

CE13 0315

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE120892003 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) /Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1133624001

Levée de la séance à 15 h 50

70.001

Les résolutions CE13 0281 à CE13 0315 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville